

**Conseil municipal du 01 août 2023
Commune du Givre – C202308-03**

C202308-03 : Acquisition de matériel de tonte

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2131-1,

Considérant la vétusté du matériel de tonte actuel utilisé par les services technique et l'obligation de le remplacer pour permettre un entretien régulier des espaces verts de la Commune,

Considérant le devis présenté par l'entreprise GAMM VERT comme celui qui répond aux attentes du service,

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout devis permettant l'acquisition de matériels de tonte en remplacement du matériel vétuste.

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 03 août 2023

Pour extrait conforme.

Jennifer LIBAUD

Maire du Givre



COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Le **mardi 01 août 2023 à 18h37**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juillet 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de **Madame Jennifer LIBAUD, Maire**.

Etaients présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Monsieur Steven TRAVERS, monsieur Jean-Baptiste PATARIN, adjoints au Maire,

Madame Carole CAPPELLO-FORNET, madame Claudine DENIS, madame Liliane PANTEIX, madame Anne POTIER et monsieur Baudouin CAILLEMER conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur Sven BRIGUET ayant donné pouvoir à madame le Maire.

Absents excusés :

Monsieur Sven BRIGUET.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Liliane est désignée comme secrétaire de séance.